

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par arrêté municipal n°2017-008 du 21 février 2017, le Maire de la Commune de Sainte-Marie a engagé la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure est engagée pour permettre la réalisation des objectifs suivants :

Aspect concernant les orientations d'aménagement et de programmation du secteur de la Cure Ouest (Zone 1AUE)

- Modification des accès principaux,
- Principe de raccordement du secteur existant à un bassin de rétention déjà existant,
- Modification du plan d'accès piétonnier,
- Modification dans le choix des matériaux relatifs à la voirie.

Les pièces du dossier seront consultables à la Mairie de Sainte-Marie et sur le site internet de la Commune (www.sainte-marie35.fr) **du Lundi 21 août 2017 à partir de 8h30 au vendredi 22 septembre 2017 jusqu'à 17h30 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à la Mairie de Sainte-Marie (1 rue Mathurin Poirier 35600 SAINTE-MARIE). Vous pourrez également transmettre vos remarques par mail à l'adresse suivante : urbanisme@sainte-marie35.fr.

Rappel des horaires de la Mairie :

- **Lundi** : 08h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30
- **Mardi** : 08h30 à 12h00
- **Mercredi** : 09h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30
- **Jeudi** : 08h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30
- **Vendredi** : 08h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30

Pour la semaine n° 34 (du 21/08 au 25/08/2017), le dossier sera consultable seulement le matin de 08h30 à 12h00 ; Sauf le mercredi 23/08, de 09h30 à 12h00.